

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1148

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Espaces publics du centre - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet cœur de village de la municipalité de Fontaines Saint Martin s'est concrétisé par un schéma d'organisation des équipements publics de la Commune, avec des pôles identifiés (historique, commercial, scolaire, médical, culturel...), afin de donner davantage de lisibilité aux espaces publics et aux équipements communaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, la municipalité a souhaité améliorer le fonctionnement des pôles médical et culturel en requalifiant la place du 8 mai 1945 ainsi que la place de l'Eglise et en sécurisant la voirie départementale (RD 85) qui traverse la Commune.

Le projet de requalification des espaces publics autour de la place du 8 mai 1945 a fait l'objet d'une première présentation devant le pôle urbanisme, le 4 novembre 2002. Le pôle s'est prononcé favorablement sur le projet et a demandé une participation du département du Rhône aux travaux réalisés sur le domaine départemental.

Dans l'attente de la réponse du Département, il est proposé de réaliser, en 2003, les études de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 100 000 € TTC, afin de poursuivre l'avancement du projet.

Coût global estimé de l'opération (études et travaux)

Coût de l'opération	Coût global	Communauté urbaine	Commune
place du 8 mai 1945	670 000 €	414 000 €	256 000 €
parvis de l'Eglise	127 000 €		127 000 €
aménagement de voirie	*542 000 €	458 000 €	84 000 €
total	1 339 000 €	872 000 €	467 000 €

*pour mémoire : participation du Conseil général aux acquisitions foncières, à hauteur de 100 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 10 mars 2003 et du Bureau restreint le 31 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - le projet d'aménagement des espaces publics du centre de Fontaines Saint Martin,
- b) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour un coût total estimé à 100 000 € TTC.

2° - L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 100 000 € en dépenses à mobiliser sur l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,